

Province de Québec,  
MRC de Pierre-De Saurel,  
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 5 novembre 2024, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, M. le Maire Richard Potvin, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard tous formant quorum sous la présidence de M. le Maire. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2024-11-148 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-149 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Marco Paquet mentionne que la guignolée se tiendra le samedi, 7 décembre 2024 et que seuls les dons en argent seront acceptés.

La conseillère Linda Cournoyer rapporte un changement au sein de la direction de l'école Monseigneur-Brunault.

Le conseiller Patrick Chamberland indique qu'une troisième édition de la soirée des Couche-tard se tiendra le samedi, 11 janvier 2025, dans la salle du restaurant du Centre récréatif. Il termine en rappelant que le Marché de Noël se tiendra le samedi, 23 novembre prochain, et il invite tous les citoyens à participer à ces événements en grand nombre.

Le maire mentionne avoir participé à une journée de planification stratégique au niveau de la MRC de Pierre-De Saurel afin de déterminer les objectifs des cinq prochaines années.

Dépôt du rapport financier au 30 septembre 2024 qui affiche un solde à la caisse de 64 529,52 \$, des dépôts à terme au montant de 1 305 624,36 \$, un dépôt en circulation de 112 570,20 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de

62 575,75 \$, pour un solde aux livres de 1 419 839,32 \$. Le total des revenus de septembre se chiffre à 280 742,92 \$ et celui des dépenses à 111 411,93 \$.

Dépôt du registre de correspondance du mois de novembre 2024 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 3 octobre au 30 octobre 2024.

Dépôt des deux états comparatifs requis par la loi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2024.

2024-11-150 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 62 700,31 \$ et des comptes payés pour un montant de 79 766,59 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-151 Mandat d'audit des états financiers pour l'exercice 2024

Considérant l'offre de service obtenue de Daniel Tétreault, CPA Inc.;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil retienne les services de Daniel Tétreault, CPA Inc. à titre d'auditeur indépendant pour l'année financière 2024, au coût de 8 650 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-413.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-152 Autorisation de participation au programme OASIS pour la prévention et la réduction des risques liés aux changements climatiques

Considérant que le programme OASIS vise la prévention et la réduction des risques liés aux changements climatiques par des initiatives de verdissement;

Considérant que la municipalité reconnaît l'importance de mettre en place des mesures environnementales pour contrer les effets des changements climatiques et améliorer la résilience de son territoire;

Considérant que la municipalité souhaite participer activement à ce programme et s'engage à soutenir les initiatives de verdissement proposées par OASIS;

Considérant que la municipalité propose de fournir une contribution en temps, estimée à 8 743,16 \$, pour la réalisation de ce projet;

Considérant que cette contribution proviendra de l'engagement du maire, du directeur général et greffier-trésorier, ainsi que de certains employés municipaux;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise la municipalité à participer au programme OASIS pour la prévention et la réduction des risques liés aux changements climatiques et que la municipalité offre une contribution en temps, estimée à 8 743,16 \$, afin de soutenir les actions de verdissement du programme OASIS, avec la participation du maire, du directeur général et greffier-trésorier, ainsi que de certains employés municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-153 Contribution financière au programme ALUS Montérégie

Considérant la demande reçue du Comité ALUS Montérégie, demandant une contribution de la Municipalité dans le cadre du programme ALUS Montérégie *Une municipalité à la fois, Un hectare à la fois*;

Considérant que le programme ALUS Montérégie vise à aider monétairement les agriculteurs à réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité sur leur ferme, à l'adoption de pratiques durables et à la valorisation de l'agroenvironnement;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise la Municipalité de Saint-David à participer au programme ALUS Montérégie en versant une assistance financière de 1 000 \$ à l'Union des producteurs agricoles du Québec – Comité ALUS Montérégie pour l'année 2024 et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-999.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-154 Abrogation de la résolution numéro 2024-10-135 en lien avec l'Office d'habitation Pierre-De Saurel

Considérant que la résolution numéro 2024-10-135 avait été adoptée afin d'autoriser le paiement d'une facture de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel;

Considérant que la municipalité a déjà acquitté cette facture plus tôt dans l'année;

Considérant que l'Office d'habitation Pierre-De Saurel enverra une facture finale à la municipalité d'ici la fin de l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la résolution numéro 2024-10-135 soit abrogée, celle-ci étant devenue sans objet en raison du paiement anticipé de la facture et que la municipalité attende la réception de la facture finale de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel pour tout autre paiement en lien avec l'année 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-155 Demande de droits de passage soumise par Moto Club Drummond inc.

Considérant qu'une demande d'autorisation concernant des droits de passage a été soumise à ce Conseil par le Moto Club Drummond inc.;

Considérant que la circulation sur la chaussée devra se faire conformément à la Loi sur les véhicules hors route et selon le Code de la sécurité routière ainsi que dans le respect du voisinage;

Considérant que le Moto Club Drummond Inc. devra porter une attention particulière aux traverses, en s'assurant d'utiliser des tuyaux du diamètre requis pour ne pas créer d'obstruction et de ne pas laisser de terre dans les cours d'eau verbalisés et fossés à la fin de la saison;

Considérant que le règlement numéro 591-2020 autorise la circulation des véhicules hors route sur la chaussée du 5<sup>e</sup> Rang pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 30 avril;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil accorde à Moto Club Drummond inc., pour la saison 2024-2025, la permission de traverser la chaussée à la hauteur du numéro civique 205 dans le 5<sup>e</sup> Rang ainsi qu'à la hauteur du numéro civique 81 dans le 13<sup>e</sup> rang pour rejoindre les sentiers du Club Vagabond. Il est également résolu de mandater l'inspecteur municipal pour s'assurer de l'installation de la signalisation routière requise pour permettre la circulation des véhicules hors route.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-156 Extension de la date limite du prêt temporaire avec Desjardins pour la mise aux normes des installations septiques

Considérant que la municipalité de Saint-David a un prêt temporaire avec Desjardins pour l'aide financière en lien avec la mise aux normes des installations septiques;

Considérant que ce prêt temporaire doit être prolongé pour des mesures administratives;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise le prolongement du prêt temporaire avec Desjardins jusqu'au 31 janvier 2025 et autorise le directeur général à signer tous les documents nécessaires pour cette extension.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-157 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Considérant la sanction, le 1<sup>er</sup> juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

Considérant que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

Considérant que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

Considérant que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de*

*l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

Considérant que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

Considérant l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité/MRC/régie;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil adopte la « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Saint-David* », que la Directive de la municipalité de Saint-David remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023 et que cette Directive sera transmise au ministre de la Langue française, publiée sur le site Internet de la municipalité, diffusée au personnel de la municipalité de Saint-David et révisée au moins tous les cinq ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2024-11-158 Formation sur les immobilisations municipales et les budgets d'investissement

Considérant que la municipalité reconnaît l'importance de la formation continue pour améliorer les compétences de son personnel administratif;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier a exprimé son intérêt à assister à une formation sur les amortissements et les investissements municipaux;

Considérant que cette formation se tiendra le 14 novembre 2024 au coût de 175 \$;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier à participer à la formation sur les immobilisations municipales et les budgets d'investissement le 14 novembre, pour un coût total de 175 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-454.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### 2024-11-159 Contribution au Service d'entraide de Saint-David

Considérant les objectifs que s'est donnés le Service d'entraide de Saint-David;

Considérant que le Service d'entraide de Saint-David a fourni un rapport détaillé de ses revenus et dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et qu'il s'engage à fournir un rapport des revenus et dépenses pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Marco Paquet et résolu que ce Conseil autorise le versement au Service d'entraide de Saint-David d'une somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$) et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-959.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-160 Activation du module PG de transfert des permis

Considérant que la municipalité souhaite optimiser la gestion et le transfert des permis en utilisant des outils informatiques efficaces et sécurisés;

Considérant que le module AC Territoire de PG Solutions permet le transfert automatique des permis vers Cevimec, facilitant ainsi la gestion des dossiers;

Considérant que les coûts annuels pour l'utilisation de ce module s'élèvent à 3 626 \$;

Considérant que l'activation de la licence du module nécessite un paiement unique de 850 \$;

En conséquence, il est proposé par Marco Paquet, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise la dépense de 850 \$ plus taxes ainsi que les frais annuels de 3 626 \$ plus taxes, autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents nécessaires pour cette mise en application et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-130-00-414.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-11-161 Achat d'équipement de communication pour le Service sécurité incendie

Considérant que le Service de sécurité incendie de la municipalité nécessite du matériel de communication pour assurer l'efficacité et la sécurité des interventions;

Considérant que l'achat de ce matériel améliorera la coordination et la rapidité des communications lors des opérations;

Considérant l'offre reçue de l'entreprise Les TéléSystèmes du Québec pour les radios et les accessoires au coût de 4 505 \$, plus les taxes applicables;

En conséquence, Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise l'achat de matériel de communication auprès de l'entreprise Les TéléSystèmes du Québec, au montant de 4 505 \$ plus taxes, et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-30-000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2024-11-162 Levée de la séance

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer, que la présente séance soit levée, à 20 h 36.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

---

Maire

---

Directeur général et greffier-trésorier